

NOTE D'INFORMATIONS 08/11/2024

Contexte actuel: actuellement 2 maladies vectorielles frappent notre département :

- La MHE depuis l'automne 2023
- La FCO avec plusieurs sérotypes : le 8 depuis l'automne 2023 et le 3 depuis octobre 2024

Ces 2 maladies ont des impacts sur les mouvements des animaux mais également un impact clinique sur les troupeaux.

La vaccination est la seule protection efficace contre ces maladies vectorielles.

La plus forte activité des vecteurs (culicoïdes) allant de Aout à Décembre, nous arrivons donc en fin de période vectorielle et pour une protection optimale pour 2025, il est conseillé de vacciner les animaux au printemps (il convient de voir avec votre vétérinaire en fonction de l'état de santé de votre troupeau).

Compte tenu des difficultés d'approvisionnement, pensez à anticiper au plus tôt avec votre vétérinaire la commande de vos vaccins.

Vous êtes éleveur Ovin :

➤ Vacciner pour protéger son troupeau :

	Impact	Protection (Age mini des animaux pour vacciner)	Prise en charge du vaccin	Indemnisation foyers
MHE	faible	Pas de vaccin	/	Par le FMSE : foyers du 01/01/24 au 31/08/24 (prise en charge de la mortalité et 90% des frais vétérinaires) Négociation en cours pour les foyers à partir du 01/09/24
FCO-8	fort	BTV Pur 4-8 (2 inj) (Age min : 2.5 mois) Syvazul 4-8 (1 inj) (Age min : 3 mois) Bluevac 8 (2 inj) (Age min : 2.5 mois)	Non	Par le FMSE : foyers du 01/07/23 au 31/12/23 (prise en charge surmortalité) Négociation en cours pour les foyers 2024
FCO-3	Très fort	Bultavo 3 (1 inj) Bluevac 3 (2 inj) (Age min : 2 mois)	Oui	Par l'Etat : foyers du 05/08/24 au 31/12/24 (prise en charge surmortalité)

➤ Règles aux mouvements :

	France (pour aller en zone indemne)
MHE	Désinsectisation et PCR négative
FCO-8	Absence de signe clinique avant départ
FCO-3	Désinsectisation et PCR négative

Vous êtes éleveur Bovin :

- Vacciner pour protéger son troupeau : (possible par l'éleveur)

	Impact	Protection (Age mini des animaux pour vacciner)	Prise en charge du vaccin	Indemnisation foyers
MHE	fort	Hepizovac (2 inj) (Age min : 2 mois)	Non	Par le FMSE : foyers du 01/01/24 au 31/08/24 (prise en charge de la mortalité et 90% des frais vétérinaires) Négociation en cours pour les foyers à partir du 01/09/24
FCO-8	fort	BTV Pur 4-8 (2 inj) Bluevac 8 (2 inj) (Age min : 2.5 mois)	Non	Par le FMSE : foyers du 01/07/23 au 31/12/23 (prise en charge surmortalité) Négociation en cours pour les foyers 2024
FCO-3	Fort (peu de mortalité mais perte de production importante)	Bultavo 3 (2 inj) Bluevac 3 (2 inj) (Age min : 2 mois)	Oui	Par l'Etat : foyers du 05/08/24 au 31/12/24 (prise en charge surmortalité)

- Règles aux mouvements : (prélèvement et vaccination doit être faites par le vétérinaire)

- En MHE et FCO, les analyses PCR peuvent rester positives plus de 6 mois
- Au vu des circulations virales sur le département, il est possible d'avoir plus de la moitié des animaux qui sortent positifs en PCR
- La meilleure solution pour faciliter les échanges est d'anticiper la vaccination complète de vos animaux
- Validité d'une analyse PCR négative pour l'export : 14 jours alors que les vaccins permettent les échanges pendant plusieurs mois
- Il n'y a pas de prise en charge des vaccins fait pour les échanges

	France (zone indemne)	Export Italie	Export Espagne
MHE Hepizovac	Désinsectisation + PCR négative OU vaccination (départ 21j après le rappel)	Désinsectisation + PCR négative OU vaccination (départ 21j après le rappel)	Absence de signe clinique
FCO-8 et 4	Absence de signe clinique	<u>Bovins ≤ 90j :</u> Désinsectisation + PCR négative OU veaux issus de mère vaccinée avec un rappel depuis au moins 3 semaines avant la naissance	<u>Bovins ≤ 90j :</u> Désinsectisation + PCR négative OU veaux issus de mère vaccinée avec un rappel depuis au moins 3 semaines avant la naissance
FCO-3 Bultavo-3 Seul vaccin possible pour les échanges	Désinsectisation + PCR négative OU vaccination (départ 21j après le rappel)	<u>Bovins >90j :</u> Désinsectisation + PCR négative OU animaux vaccinés (départ 10j après le rappel)	<u>Bovins >90j :</u> animaux vaccinés (départ 10j après le rappel)